



Amicale des Frontaliers

BULLETIN D'ADHESION

A L'ASSOCIATION AMICALE DES FRONTALIERS

WEB

Siège Social : 15 Tartre Marin • BP 23083 • 25503 MORTEAU CEDEX • Tel : 03 81 67 01 38

Adhérent N°
A conserver par le souscripteur

Section :
Année 2010 Prix : 45 €

Je soussigné(e)
Nom, prénom, adresse
Date de naissance

Désire adhérer à l'association « Amicale des Frontaliers » afin d'obtenir la qualité de membre actif de celle-ci, et recevoir les 4 publications qui donnent des informations spécifiques aux frontaliers.

Le membre actif en règle de ses cotisations a droit à tous les renseignements (verbaux, téléphoniques, écrits) concernant les problèmes frontaliers en matière sociale, fiscale et d'emploi, ainsi qu'à l'assistance juridique. Lors de toute demande, rappelez votre numéro d'adhérent.

L'adhésion se renouvelle chaque année par l'envoi d'un nouveau bulletin à l'adresse du membre. Sans réponse de celui-ci dans le mois qui suit, la carte sera retirée du fichier, l'intéressé étant alors considéré comme démissionnaire.

Il est évident que la cotisation annuelle pourra être modifiée en fonction des différentes hausses afférentes aux tarifs postaux, frais d'impression, d'expédition, et sur décision du comité directeur.

Vous souhaitant bonne réception du présent bulletin, recevez, chers amis de l'Amicale, nos meilleures salutations.

Le
Signature

Faire précéder de la mention «lu et approuvé»



Amicale des Frontaliers

BULLETIN D'ADHESION

A L'ASSOCIATION AMICALE DES FRONTALIERS

WEB

Siège Social : 15 Tartre Marin • BP 23083 • 25503 MORTEAU CEDEX • Tel : 03 81 67 01 38

Adhérent N°
A renvoyer à l'Amicale

Section :
Année 2010 Prix : 45 €

Je soussigné(e)
Nom, prénom, adresse
Date de naissance

Désire adhérer à l'association « Amicale des Frontaliers » afin d'obtenir la qualité de membre actif de celle-ci, et recevoir les 4 publications qui donnent des informations spécifiques aux frontaliers.

Le membre actif en règle de ses cotisations a droit à tous les renseignements (verbaux, téléphoniques, écrits) concernant les problèmes frontaliers en matière sociale, fiscale et d'emploi, ainsi qu'à l'assistance juridique. Lors de toute demande, rappelez votre numéro d'adhérent.

L'adhésion se renouvelle chaque année par l'envoi d'un nouveau bulletin à l'adresse du membre. Sans réponse de celui-ci dans le mois qui suit, la carte sera retirée du fichier, l'intéressé étant alors considéré comme démissionnaire.

Il est évident que la cotisation annuelle pourra être modifiée en fonction des différentes hausses afférentes aux tarifs postaux, frais d'impression, d'expédition, et sur décision du comité directeur.

Vous souhaitant bonne réception du présent bulletin, recevez, chers amis de l'Amicale, nos meilleures salutations.

Le
Signature

Faire précéder de la mention «lu et approuvé»